

SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT

Nombre de Membres – En exercice : 32 Présents : 17 Votants : 20

Date de la Convocation : 23/06/2016

Objet : Délibération n° 16 06. 13 : TRAVAUX D'URBANISATION VENERQUE

L'an deux mille seize, le trente juin, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) - BRIOL Patrick (CAUJAC) – LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) – SZYMANSKI Franck (GREPIAC) - DEMANGE Serge (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) - BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, CHENIN Jean (CC Vallée de l'Ariège) - TISSEIRE Bernard, MUNOZ Floréal (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : RIVELLA Alain (GREPIAC) Représenté par M. SZYMANSKI Franck – CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) Représenté par M. ZDAN Michel - BAYONI Pascal (CCLAG) Représenté par M. BLANCHOT Dominique

Excusés: MM. DAVID Guy (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) - DIDIER Claude (CCVA) – ROUANNE J-Claude, ESTANG Nadia, PARRACHE Sabine (CCLAG)

Secrétaire de séance : M. SZYMANSKI Franck

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 28/04/2016 concernant le projet d'urbanisation de la route départementale N°19 H dite rue du moulin vieux, de la route d'Espanes (RD19) à la route de saint Léon (RD35) sur la commune de Venerque.

Il rappelle qu'il est prévu de réaliser une voie à sens unique pour favoriser et intégrer les déplacements mode doux sur un itinéraire de contournement du centre du village.

Un trafic poids lourds passant devant la Mairie via Saint Léon sera interdit dans le sens de circulation Toulouse Nailloux.

Le fait d'imposer cette déviation diminuera le trafic poids lourds devant la Mairie.

Le montant des travaux se porte à 354 000 € HT.

Cependant les 3 tranches qui avaient fait l'objet de la délibération en date du 28/04/2016 sont erronées et il convient de les corriger :

Tranche 1 (2016) : 122 944.00 € HT

Tranche 2 (2017): 110 706.00 € HT

Tranche 3 (2018) : 120 350.00 € HT

Monsieur le Président propose de signer une convention avec le Conseil Départemental en vue d'effectuer les travaux sur voirie départementale et de demander une aide financière à Monsieur le Président du Conseil départemental.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité Syndical adopte, à l'unanimité, la proposition du Président et le mandate pour signer la convention et solliciter une aide financière auprès de M. le Président du Conseil Départemental et pour signer tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour,
Mois et an que dessus

Le Président

Michel ZDAN